

COMMUNIQUE CONJOINT

1. Les délégations de la République du Rwanda et de la République Démocratique du Congo, conduites respectivement par S.E Rose marie MUSEMINALI et S.E Alexis THAMBWE MWAMBA, respectivement ministres des Affaires étrangères du Rwanda et de la République Démocratique du Congo, se sont rencontrées du 5 au 6 février 2009 à l'hôtel Lake Kivu Serena à Rubavu dans la province de l'Ouest en République du Rwanda.
2. Ces assises font suite aux réunions bilatérales précédemment tenues par les deux gouvernements à Kinshasa, Kigali et Goma.
3. Le Chef de la Délégation de la République du Rwanda a souhaité la bienvenue et a remercié la Délégation de la République Démocratique du Congo de sa participation à la réunion, laquelle fait montre de l'importance qu'elle accorde au processus en cours visant à rétablir la paix et la stabilité dans la région ainsi qu'à promouvoir les relations bilatérales.
4. Le Chef de la Délégation de la République Démocratique du Congo a exprimé sa gratitude pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui lui ont été réservés à sa délégation.
5. La Réunion a été informée sur l'état d'avancement des opérations militaires conjointes et l'intégration du CNDP, de la PARECO et les autres groupes armés au sein des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC). Les deux délégations se sont félicitées des progrès réalisés au cours desdites opérations conjointes, lesquelles ont conduit, entre autres :
 - a. au rétablissement de l'autorité de l'Etat dans les zones auparavant occupées par le CNDP et les autres groupes armés ;
 - b. au déploiement des FARDC le long de la frontière entre la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda, y compris le contrôle du poste – frontière de Bunagana ;
 - c. à l'élimination de toutes les barrières routières, ce qui a mené au libre mouvement de biens et des personnes, facilitant ainsi ainsi le retour des personnes déplacés internes ainsi que l'aide humanitaire ;
 - d. un affaiblissement considérable des ex – FAR/Interahamwe le long des axes Rwindi – Mabenga et Ishasha dans les régions de Rutshuru, Kalonge et Kibua dans les régions de Masisi. Ces zones sont actuellement sous le contrôle des Forces Conjointes ;
 - e. une volonté de désarmement et du rapatriement accrue des ex-combattants FAR/Interahamwe et leurs personnes à charge ;

- f. l'intégration du CNDP, de la PARECO et les autres groupes armés évoluent positivement.
6. La réunion a été également briefée par les Gouverneurs du Nord – Kivu et du Sud – Kivu sur la situation sécuritaire et humanitaire dans ces provinces. Dans le Nord – Kivu, il a été noté que la situation sécuritaire s'est généralement améliorée depuis le début de l'Opération Militaire Conjointe, et a conduit à :
 - a. un accès libre en provenance et à destination de Goma, qui conduit à la disponibilité de denrées alimentaires et autres produits de premières nécessités ;
 - b. un retour spontané des personnes déplacées des camps et leur réinstallation dans leurs localités et villages ;
 - c. une réduction remarquable de harcèlement de la population par les ex-FAR/Interahamwe et autres groupes armés ;
 - d. un appui massif de la population aux opérations militaires conjointes ainsi qu'une demande pressante que les forces conjointes ne renoncent pas à mission à mi-parcours ;

Dans le Sud – Kivu, l'impact des opérations conjointes dans le Nord-Kivu a conduit au désarmement et au rapatriement volontaires accrus des ex-FAR/Interahamwe et leurs personnes à charge.
7. La réunion a été informée par le Commandant des Forces de la MONUC qui était satisfait par le caractère disciplinée des opérations conjointes menées en totale conformité avec le droit humanitaire international. La réunion a pris note du rôle de la MONUC dans l'appui aux activités humanitaires au Nord-Kivu et les dispositions relatives à l'appui logistiques aux opérations conjointes.
8. Les deux délégations se sont convenues sur le désarmement et rapatriement volontaires et forcés des ex-FAR/Interahamwe, contrairement à la relocation sur le sol congolais.
9. La réunion a convenu d'appuyer les facilitateurs dans les processus politiques entre le gouvernement de la RDC et le CNDP. Ceci devrait être réalisé dans le meilleur délai et tenu sur le sol congolais.
10. Quant au cas de Laurent NKUNDA, les deux délégations se sont convenues qu'il sera renvoyé en RDC. Elles ont à cet effet mis sur pied une équipe technique chargée de fixer les modalités.
11. Les deux délégations ont apprécié le progrès réalisés vers la normalisation des relations bilatérales et l'engagement et en vue de rouvrir les ambassades de leurs pays respectifs au cours premier trimestre de 2009.

12. La Délégation de la RDC a informé la réunion que leurs représentants à la CEPGL seront bientôt désignés. Les deux délégations ont visité le siège de la CEPGL à Rubavu.

Fait à Rubavu, le 06 février 2009.